



# DOSSIER

## Développer la gestion irrégulière des forêts du Sud Massif Central

### Bilan du programme GIRMAC



Le projet GIRMAC, financé par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et la Région Occitanie, s'est déroulé de 2019 à 2021 sur les quatre parcs du Sud Massif central : trois parcs naturels régionaux avec le Haut-Languedoc, les Grands Causses, l'Aubrac et un parc national avec les Cévennes. Il s'est appuyé simultanément sur la mise en œuvre concrète de chantiers forestiers et de leur suivi pour acquérir des références sur la sylviculture irrégulière.

Dossier réalisé par :

Marine LESTRADE, CRPF Occitanie

## Des réponses aux attentes multiples des forestiers

Le CRPF Occitanie et ses partenaires : parcs, Institut pour le Développement Forestier (IDF), Office National des Forêts (ONF) ont fait le constat d'une demande croissante pour développer la sylviculture à couvert continu, qualifiée d'irrégulière. Du côté des propriétaires forestiers, les motivations sont diverses : recherche de revenus réguliers, maintien des paysages, absence de coupe rase, diversification des modes de traitement, gestion des suites de tempête, valorisation qualitative du patrimoine, réduction des investissements... Du côté des professionnels, cette technique sylvicole peut parfois constituer une solution à des écueils technico-économiques pour certaines forêts gérées en régulier (reboisements en forte pente par exemple) ou constituer une des réponses possibles à la problématique du changement climatique (meilleure résilience, mélanges favorisés). Enfin, du côté des élus et des institutions, cette sylviculture peut répondre à des problématiques de maintien des paysages, d'accueil du public en forêt, de biodiversité, de sylviculture qualitative visant à augmenter la part de bois d'œuvre, etc.

Forts de ces constats, les partenaires ont élaboré le programme GIRMAC avec pour objectifs :

- **de répondre à l'intérêt local** naissant pour cette sylviculture tout en évitant les idées reçues et les positions dogmatiques,

- **de développer et d'acquérir des connaissances techniques et économiques** sur la gestion irrégulière, adaptées au contexte du Sud Massif central (essences, stations, changement climatique...) et sur les modalités de conversion des peuplements équiennes vers des structures plus hétérogènes et diversifiées,

- **de sensibiliser et former les acteurs locaux** de la filière forêt-bois intéressés par ce mode de traitement alternatif,

- **de faire la démonstration par l'exemple de la faisabilité technique et de la pertinence économique** de cette sylviculture tout en précisant les limites éventuelles de ce mode de gestion dans le contexte du Sud Massif central.

Pour cela, l'opération comprenait deux volets complémentaires :

- la mise en œuvre de 16 chantiers pilotes (quatre par parc),
- l'expérimentation pour assurer le suivi dans le temps des peuplements retenus.

Un volet transfert de connaissances a été financé sur le programme VALFOR 2021.

## Un programme s'appuyant sur des forêts, des propriétaires et des gestionnaires variés

En 2018, il existait très peu de placettes expérimentales sur la sylviculture irrégulière dans le Sud Massif central. Seul le territoire des Cévennes en possédait plusieurs. Les 16 sites GIRMAC définis en comité de pilotage avaient pour objectif de compléter les connaissances existantes en s'intéressant à des situations variées mais représentatives des différents territoires (essences, types de peuplements, stations, historiques, gestionnaires). Les chantiers devaient pouvoir être réalisés dans la durée du programme et s'inscrire dans une vision de long terme pour assurer le suivi en s'appuyant sur des propriétaires convaincus et disposant d'un document de gestion durable.

La force de ce programme a été d'impliquer les gestionnaires locaux en leur dédiant une enveloppe forfaitaire à l'accompagnement des chantiers pilotes (inventaire, définition de l'itinéraire avec le CRPF, martelage et suivi économique du chantier). **Six gestionnaires privés ont ainsi contribué à la mise en œuvre des 16 chantiers**

**pilotes. Des éclaircies sur 83 hectares sont réalisées ou en cours, mobilisant plus de 7 000 m<sup>3</sup>.** La réalisation du marquage en partenariat CRPF et gestionnaires a permis d'échanger sur cette sylviculture et parfois de mettre en avant des besoins de formation. A l'occasion de ce programme, des outils ont été élaborés pour les techniciens du CRPF et les gestionnaires :

- un fichier Excel d'aide à la définition de l'itinéraire sylvicole avec les possibilités de prélèvement et les consignes de martelage,
- un fichier Excel de saisie des données d'inventaire en plein ou de martelage et de calcul des volumes selon différents tarifs de cubage.

Globalement, le retour des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sur les chantiers est plutôt favorable. Plusieurs mentionnent leur plaisir à réaliser ce genre de coupe : un travail gratifiant pour eux.



*Coupe d'irrégularisation dans une hêtraie capitalisée - Exploitation de qualité nécessaire.*

Néanmoins, la complexité du débardage et de l'abattage en raison du nombre important d'arbres à préserver et des dimensions des arbres prélevés nécessite des **équipes consciencieuses et formées à l'abattage directionnel**. Des travaux de câblage et d'éhoupage (écimage d'un arbre) peuvent être nécessaires en forêts feuillues capitalisées et âgées avec des houppiers de taille importante (exemple des hêtraies). Par ailleurs, le soin à apporter à la régénération peut engendrer des surcoûts d'exploitation. Cependant, la mise en

place d'une régénération sous couvert, progressive et diffuse, évite les risques d'un renouvellement sur une courte durée (aléa climatique) et les difficultés liées aux plantations et régénération naturelle en plein (besoin de main d'œuvre important). Enfin, la perspective de passages très réguliers permet de fidéliser des équipes d'ETF. L'inconvénient du prélèvement plus faible que sur une éclaircie classique est généralement compensé par des volumes unitaires plus importants. Ils constituent un attrait pour les acheteurs.

## Des dispositifs de suivi pour acquérir des références sur nos territoires

Sur les 16 chantiers, des dispositifs de suivi forestier ont été mis en place. Un protocole a été élaboré, en lien avec l'IDF et mis en place sur 12 d'entre eux. Les objectifs de ces dispositifs concernaient :

- le suivi de l'accroissement courant (par comparaison d'inventaire en plein),
- le niveau de reprise de croissance des tiges dominées (observé sur des placettes permanentes centrées sur des perches ou des petits bois),
- l'approche du capital d'équilibre et des conditions d'obtention du renouvellement (par le suivi de la régénération).

Pour les quatre sites restants, des dispositifs AFI (Association Futaie Irrégulière) ont été installés. Ce sont des dispositifs de suivi forestiers très complets, normalisés et dont l'analyse économique est brevetée. Il s'agit du seul réseau européen qui dispose d'une centaine de dispositifs de suivi de la gestion en traitement irrégulier, bénéficiant d'un protocole intégrant les dimensions dendrométriques, économiques et écologiques. Les données sont centralisées au niveau national.

Enfin, des dispositifs complémentaires ont été installés par les parcs sur plusieurs sites pour évaluer et illustrer d'autres enjeux :

- Deux dispositifs d'enclos-exclos ont été installés (un sur l'Aubrac et un sur le Haut-Languedoc). La régénération continue des parcelles gérées en irrégulier nécessite que l'équilibre sylvo-cynégétique soit atteint. Ces dispositifs doivent permettre d'instaurer un dialogue constructif entre forestiers et chasseurs.
- Cinq observatoires paysagers (sur les Grands Causses et sur le Haut-Languedoc) ont été mis en place afin d'illustrer les effets des coupes irrégulières sur le paysage proche et lointain.
- Le parc national des Cévennes a réalisé des diagnostics écologiques sur quatre parcelles (recherche à partir des bases de données des éléments patrimoniaux et des différents périmètres, prospections et visite terrain puis rédaction d'un porter à connaissance).

Le suivi à long terme des 12 parcelles qui ont été intégrées dans le réseau Ilex (réseau expérimental du CNPF) va demander un investissement humain du CRPF. Pour les quatre dispositifs AFI, le coût important des remesures nécessitera une recherche de financement tous les cinq ans. Un travail de communication autour des résultats de GIRMAC sera entrepris pour partager les données et les conclusions qui émergeront des parcelles lors des remesures.



*Dans cette chânaie, le sous-étage joue un rôle essentiel pour la production de bois de qualité*

Afin de compléter les références technico-économiques collectées au sein des chantiers pilotes GIRMAC, le CNPF a souhaité valoriser les initiatives ou références existantes sur le territoire afin de constituer un réseau. Ainsi, une analyse historique technico-économique de la sylviculture pratiquée sur quelques parcelles de la forêt de Bouscadié dans le Tarn, traitée en irrégulier depuis près de 60 ans a été réalisée pour apprécier et commenter les efforts effectués depuis plusieurs décennies. Le cabinet Alcina a quant à lui rédigé une synthèse sur les données de leur réseau de placettes permanentes. En forêt publique, l'ONF a effectué un état des lieux succinct des pratiques de gestion en irrégulier dans les aménagements sur les quatre parcs et identifié des problématiques posées pour les forêts gérées selon cette sylviculture.

## Communiquer pour promouvoir

Des réunions de vulgarisation ont eu lieu sur les chantiers GIRMAC dans le cadre du programme VALFOR. Près de 200 propriétaires et professionnels ont ainsi pu échanger sur les tenants et les aboutissants de ce mode de gestion. Ces réunions ont fait émerger des besoins de formation pour le martelage ou la détermination de l'itinéraire technique notamment. Des FOGFOR pourraient être organisés pour les propriétaires. Pour aller plus loin, les gestionnaires sont dirigés vers les organismes spécialisés tels que Pro Silva France.

Enfin, dans le cadre de GIRMAC, le CRPF a pris part à la réflexion sur les itinéraires irréguliers de Sylv'Actes afin de construire un dispositif financier adapté pour aider les propriétaires à mettre en œuvre cette sylviculture. Les chantiers pilotes GIRMAC ont permis d'illustrer les besoins et d'apporter des éléments chiffrés aux parcs chargés d'élaborer le dispositif.

Désormais, sur les territoires des parcs partenaires de GIRMAC, des outils techniques et financiers sont à la disposition des propriétaires et de leurs gestionnaires pour mettre en œuvre la gestion irrégulière : mission remplie synonyme d'essor pour cette sylviculture dans nos territoires !



*Parcelle 5 de la forêt de Bouscadié assurant production de bois de qualité et renouvellement diffus.*